

Déclaration : 6 November 2015 | [Isizulu](#)

Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, au sujet de la situation alarmante quant à la sécurité au Burundi

Je suis extrêmement préoccupée par les risques accrus de violence que je constate au Burundi, ainsi que par les informations selon lesquelles les dirigeants et autres acteurs de ce pays auraient recours à un discours inflammatoire.

De hauts responsables du Burundi auraient adressé un ultimatum avant le lancement d'opérations de sécurité et ont à cet égard tenu des propos extrêmement préoccupants et incendiaires.

Je rappelle que quiconque, au Burundi, incite à commettre des violences à grande échelle ou se livre à de tels actes notamment en ordonnant, sollicitant ou encourageant la commission de crimes relevant de la compétence de la CPI, ou en y contribuant de toute autre manière, s'expose à des poursuites devant cette Cour.

Le Burundi est un État partie à la CPI. Celle-ci est par conséquent compétente pour connaître des crimes visés au Statut de Rome commis par des ressortissants burundais ou sur le territoire de ce pays. J'ai informé les autorités compétentes du Burundi que je suis prête à prendre de nouvelles mesures si la situation l'exige. Si certains agissements – que ce soit des forces de sécurité, des milices ou de tout groupe armé – devaient constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des actes de génocide, personne ne doit douter de ma détermination à remplir ma mission de sorte que ces crimes ne restent pas impunis.

Le Bureau du Procureur de la CPI mène des examens préliminaires, des enquêtes et des poursuites à propos du crime de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, en toute indépendance et en toute impartialité. Il a ouvert des enquêtes en Ouganda, en République démocratique du Congo, au Darfour (Soudan), en République centrafricaine, au Kenya, en Libye, en Côte d'Ivoire et au Mali. Il conduit également des examens préliminaires à propos des situations en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, en Iraq/Royaume-Uni, au Nigéria, en Palestine et en Ukraine.

Voir aussi :

- [Déclaration du Procureur de la Cour pénale internationale, Fatou Bensouda, au sujet des récentes violences préélectorales au Burundi \(mai 2015\)](#)

Source: Bureau du Procureur | OTPNewsDesk@icc-cpi.int

Source : Bureau du Procureur